



EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 26 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit le 26 novembre à 15h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Philippe LETOURNEL, Yannick NADESAN, Philippe BONNIN, André LEFEUVRE, Joseph BOIVENT, Luc MANGELINCK, Jean-Pierre MARTIN, Jean RONSIN

Pouvoir : de M. Joël SIELLER à M. Philippe LETOURNEL

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Valérie FAUCHEUX, Sandrine ROL, Nicolas BELLOIR, Jacques BENARD, Jean-Luc Bourgeaux, Marc HERVE et Joël SIELLER

Assistaient également : Messieurs DECONCHY, et TROUSLARD du SMG35

Secrétaire de séance : Philippe LETOURNEL

Nombre de Membres du Comité présents : 9

Nombre de Membres du Comité votants : 10

Date de la convocation : le 16 novembre 2018

ADMINISTRATION GENERALE

N°18/11/04 Décision modificative n°2

Comité Syndical du 26 novembre 2018

N°18/11/04 Décision modificative n°2

Régularisation Amortissement Année 2018 du au prorata temporis

Lors du deuxième semestre le SMG a payé sa part de réfection du hall d'entrée ainsi que la modification de paramétrage du logiciel Solon. Les amortissements à inscrire pour l'année 2018 s'élève à 154€ pour la réfection du hall d'entrée et à 200€ pour l'installation en local du logiciel Solon. Il est nécessaire de procéder aux modifications suivantes :

En Fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Article 6811	+ 354€	
Article 022- dépenses imprévues	- 354 €	

En Investissement :

	Dépenses	Recettes
Article 020 - dépenses imprévues	+ 354 €	
Article 2805 Logiciel Solon		+ 200 €
Article 281355 – Bâtiment d'administratif		+ 154 €

Les membres du comité adoptent ce rapport à l'unanimité

Fait à Rennes, le 26 novembre 2018

Le Président,

Auguste FAUVEL

